

Référence : OzL/MP-OEWG46

Le 28 février 2024

**Invitation à la quarante-sixième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, 8 au 12 juillet 2024, Montreal**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'inviter votre gouvernement à participer à la quarante-sixième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au protocole de Montréal (OEWG46) qui se tiendra lieu du 8 au 12 juillet 2024.

La réunion se tiendra en personne au lieu suivant :

Centre de conférences de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)  
999 boulevard Robert-Bourassa  
Montréal, Québec, H3C 5H7  
Canada  
Site Web: [www.icao.int](http://www.icao.int)

Les débats en plénière seront retransmis en direct.

[L'ordre du jour provisoire](#) pour la réunion, y compris toutes les versions linguistiques officielles, sont disponibles au portail de la réunion [OEWG46](#). Une note d'information pour les participants y compris la liste des hôtels est aussi disponible sur le portail de la réunion. Des informations sur le système de gestion environnementale du Secrétariat et sur les dispositions visant à améliorer l'accessibilité Centre de conférences de l'OACI pour les personnes à mobilité physique réduite est inclus dans la note d'information.

L'inscription à la réunion est à présent ouverte. Votre Gouvernement est encouragé à désigner ses représentant(e)s en utilisant le lien exclusif figurant dans le courriel accompagnant la présente lettre, avant le début de la réunion, surtout si les membres de votre délégation ont besoin d'un visa pour voyager au Canada. Une fois l'inscription approuvée, chaque participant inscrit recevra une notification comprenant le code d'événement fourni par l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). La notification et le code de l'IRCC doivent être inclus dans toute demande de visa pour voyager au Canada pour l'OEWG46 afin d'aider les autorités d'immigration à identifier le but de la visite et à suivre le traitement du visa.

Des fonds d'un montant limité sont disponibles pour faciliter la participation des parties opérant en vertu du paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole (Parties visées à l'article 5) et pays à économie en transition. Si votre Gouvernement a besoin d'une telle assistance, veuillez soumettre une demande officielle comprenant les coordonnées du (de la) représentant(e) à assister, qui a été nommé(e) pour un financement, au Secrétariat ([mea-ozoneinfo@un.org](mailto:mea-ozoneinfo@un.org)) avant **vendredi le 10 mai 2024**. La demande de financement doit être signée par un officier d'un niveau supérieur à celui du candidat de votre gouvernement. Le voyage d'un seul participant, utilisant le tarif le plus approprié et le plus économique, y compris une indemnité de subsistance conformément aux politiques et procédures des Nations Unies, sera pris en charge pour chaque participant sélectionné pour financement. La sélection tiendra compte de l'équilibre régional et sous-régional, de la

parité femmes-hommes (en vue d'accroître la participation des femmes déléguées), du respect des délais de soumission de la demande de financement ainsi que de la participation aux différents organes du Protocole de Montréal. Les décisions relatives à l'octroi d'un soutien financier seront communiquées aux participants avant **vendredi le 24 mai 2024**.

Le Secrétariat sera prêt à aider les groupes régionaux ou autres groupes d'intérêt qui souhaitent organiser des consultations en ligne avant la réunion. Si vous souhaitez obtenir une assistance à cet égard, veuillez contacter Mme Stephanie Hay Smith ([stephanie.haysmith@un.org](mailto:stephanie.haysmith@un.org)).

J'aimerais rappeler aux parties qui souhaitent soumettre des propositions d'amendements à la Convention ou au Protocole, ou des ajustements au Protocole que, conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention de Vienne et paragraphe 9(b) de l'article 2 du Protocole de Montréal, le texte de telles propositions doit être communiqué aux parties par le Secrétariat au moins six mois avant la réunion à laquelle il est proposé pour adoption. La treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone conjuguée à la trente-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (COP13/MOP36) devrait se tenir du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2024. La soumission de propositions d'amendements ou d'ajustements avant **vendredi le 26 avril 2024** permettrait de respecter l'obligation légale de six mois.

Au nom du Secrétariat, je me réjouis de vous accueillir à Montreal et de travailler avec vous pour assurer le succès de nos réunions.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.



Megumi Seki Nakamura  
Secrétaire exécutive